PROE
Programme régional océanien de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

Natural Solutions for Island Resilience

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

CIRCULAIRE

DOSSIER : SPM 21/1
DATE : 24 juillet 2014
CIRCULAIRE : 14/67

DESTINATAIRES : Correspondants nationaux du PROE
Organisations membres du CORP
Organisations partenaires du PROE

Objet : Invitation et dispositions pratiques – Vingt-cinquième Conférence du PROE Majuro, Îles Marshall, 25 septembre – 3 octobre 2014

Comme suite à notre circulaire N° 14/52, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la 25e Conférence des représentants officiels du PROE qui se tiendra du 25 septembre au 3 octobre 2014 à Majuro (Îles Marshall).

1. La Conférence approche à grands pas et nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir, par courrier électronique ou télécopie, la liste de vos délégations le 8 août 2014 au plus tard.

Invitations – Membres du PROE

2. Tous les gouvernements et administrations membres du PROE sont priés de nommer leurs représentants et suppléants ou conseillers le cas échéant. Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous indiquer le nombre approximatif de membres de votre délégation d'ici la date susmentionnée.

Invitations – Organisations partenaires du PROE

3. *Les organisations membres du CORP, agences des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui travaillent en étroite collaboration avec le PROE à la mise en œuvre de son Plan stratégique et d'activités connexes sont également invitées à nommer leurs représentants qui assisteront, à leurs frais, à la Conférence du PROE en qualité de conseillers ou d'observateurs.*

Lieu

4. La Conférence se tiendra à Majuro (Îles Marshall) au Centre de Conférences Internationales (International Conference Centre - ICC) où s'est tenue la réunion des chefs d'état de de gouvernement des pays membres du Forum en 2013.

Hébergement

5. Le gouvernement des Îles Marshall a effectué des réservations en bloc auprès de différents hôtels et organisera les réservations à la demande. Les noms et tarifs des hôtels figurent dans l'annexe à la présente.

6. Les participants qui désirent réserver des chambres, sont priés de contacter les hôtels directement aux coordonnées qui figurent également dans l'annexe. Le correspondant du gouvernement de la République des Îles Marshall pour les questions relatives à la Conférence du PROE est M. Warrick Harris, warwick47@gmail.com. Les réservations doivent être prises au plus tôt pour garantir la disponibilité des chambres.

Frais de voyage et indemnités journalières

7. En 1992, la cinquième Conférence du PROE a décidé de constituer un fonds spécial en vue de la prise en charge des frais de voyage et des indemnités journalières des micro-États insulaires membres. Il a été convenu que les autres membres prennent en charge leurs propres frais. Les micro-États insulaires habilités à recevoir cette assistance sont les suivants : Îles Cook, Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, Tokélaou et Tuvalu.

8. Le Secrétariat assumera donc les frais suivants pour un représentant de chacun de ces membres:

- un billet d'avion aller-retour en classe touriste, ou excursion si possible, par l'itinéraire le plus direct et le plus économique entre le pays concerné et Majuro; et
- des indemnités journalières au taux en vigueur au PROE devant couvrir chaque nuit passée en transit à l'aller et au retour, plus les frais d'hébergement et de repas et les dépenses accessoires pendant la durée de la Conférence.

***NB**. Ces indemnités seront versées le premier jour de la Conférence.*

9. Dès réception du nom du représentant du micro-État insulaire bénéficiant de cette assistance, le Secrétariat fera établir un billet prépayé (PTA) pour couvrir le voyage par avion de ce seul représentant. Nous vous prions d'envoyer vos nominations au Secrétariat le plus tôt possible par courrier électronique ou télécopie.

Formalités d'entrée et visas

10. Le visa d'entrée aux Îles Marshall est délivré aux ressortissants de tous les pays membres à leur arrivée à Majuro. Si vous transitez par l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les États-Unis, vous devrez être muni d'un visa d'entrée dans ces pays. Les passeports doivent avoir une durée de validité d'au moins 6 mois à compter de la date de départ. Veuillez noter qu'il revient à chaque participant d'obtenir tous le(s) visa(s) nécessaires pour son voyage.

Documents de travail et ordre du jour provisoire

11. L'ordre du jour provisoire révisé de la Conférence du PROE est joint à la présente à titre d'information. Des versions électroniques de tous les documents de réunion seront envoyées six semaines avant la Conférence. Tous ces documents seront également sur le site web du PROE : www.sprep.org. Tous ces documents seront disponibles en anglais et en français conformément à la politique de l'Organisation. Les ordres du jour de la Conférence des Parties à la Convention de Waigani et de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa font l'objet d'un autre envoi.

12. Le programme actuel des manifestations parallèles est également joint à la présente.

Langues officielles

13. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis pendant la conférence.

Déni de responsabilité et assurance

14. Le PROE décline toute responsabilité concernant tout sinistre subi par une personne qu'il prend en charge en vue de sa participation à une conférence ou une réunion. Nous recommandons vivement que chaque délégué s'assure (à ses propres frais) pour la période couvrant sa participation à une conférence et les déplacements associés.

Renseignements complémentaires

15. Pour tout renseignement complémentaire concernant les dispositions logistiques, veuillez prendre contact avec **Audrey Brown Pereira** ou **Apiseta Eti.** Pour les voyages et l'hébergement, veuillez vous adresser à **Maraea Pogi.** Pour toute information concernant les documents de travail, l'ordre du jour et les autres questions, veuillez contacter le Directeur général adjoint, **Kosi Latu** ou **Audrey Brown Pereira** ou **Apiseta Eti.**

16. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos nominations par courrier électronique ou télécopie **le plus tôt possible**.

PROE
PO Box 240
Apia (Samoa)

Téléphone : (685) 21929
Fax: (685) 20231
Email: PROE : sprep@sprep.org
Kosi : kosil@sprep.org
Apiseta : apiseta@sprep.org
Audrey : audreyp@sprep.org
Maraea : maraea@sprep.org

Dans l'attente de recevoir vos nominations pour la vingt-cinquième Conférence du PROE, je vous prie de recevoir mes cordiales salutations.

Kosi Latu
Directeur général par intérim

P. J.

KL/ae